

Soyez MAÎTRE de la PROPRETÉ!



Une initiative de l'Échevin de la Propreté Publique
www.liege.be/proprete



Editorial

Jeu concours – Questionnaire

Rappel du règlement communal

Une incivilité qui peut coûter cher
 La Police de l'Environnement
 Une attention particulière à certains endroits de la Ville

Propreté

La gestion de la Propreté publique à Liège en 15 mesures
 Contact
 Relevé des canisites et des lieux de distribution des sachets pour déjections canines

Hygiène – Santé publique

Le *Toxocara canis*, ennemi de votre chien
 Ramasser les crottes de son chien et le vermifuger vont de pair

Sécurité

Une Ville plus SURE, c'est d'abord une Ville plus PROPRE !

Un chien : un compagnon...et des obligations !

De l'obligation d'enregistrer et d'identifier votre chien
 Le Bien-être animal
 Le Vétérinaire, un véritable partenaire
 La digestibilité des aliments...La différence en terme d'environnement !

Jeu concours – Comment participer ?



p. 3

P. 4

p. 5-7

p. 5
 p. 6
 p. 7

p. 8-11

p. 9
 p. 10

p. 11

p. 12-15

p. 13-14
 p. 15

p. 16-17

p. 18-22

p. 18
 p. 19
 p. 20-21
 p. 22

p. 23

EDITORIAL



Quoi de plus agaçant que de devoir slalomer entre les crottes de chiens qui jonchent malheureusement encore trop souvent nos trottoirs, malgré les efforts quotidiens du Service de la Propreté publique ?

En tant que **MAÎTRE RESPONSABLE**, il est toutefois de **VOTRE DEVOIR** de ne pas laisser votre animal faire ses besoins n'importe où, ni d'abandonner ses déjections sur la voie publique. Quand on sait que près d'un million et demi de foyers belges possèdent un chien, et que, rien qu'à Liège, quelques 24.000 toutous sont – officiellement – enregistrés, ce petit geste prend toute son importance !

Loin d'être anodines, les déjections canines posent en effet de multiples problèmes en matière :

- de **propreté publique** : dégradation du cadre de vie
- d'**hygiène** et de **santé publique** : prolifération des microbes que l'on ramène à la maison
- de **sécurité** : risque de chute, notamment pour les personnes âgées ou moins valides
- de **finances** : coût important endossé par la Ville pour assurer la propreté publique
- d' **image de la Ville** : parce que nous avons bien mieux que ça à montrer à Liège !

Une problématique globale qui méritait donc une brochure spécifique, qui se veut la plus complète possible : rappel du règlement communal et des obligations des maîtres, développement de certaines problématiques par des spécialistes, liste des canisites et des lieux de distribution de sachets pour déjections canines à Liège, informations et adresses utiles,...

Sans oublier un jeu concours et la possibilité de recevoir à l'Echevinat votre distributeur portatif de sachets - pour que l' « affaire » soit dans le sac en un tour de main ! - ainsi que le Guide Royal Canin des Nutriments.

CE N'EST PAS
À MOI DE
RAMASSER...

**Respecter la Propreté, ça change la Ville !
D'avance, MERCI pour votre collaboration !**

André SCHROYEN, Echevin de la Propreté publique



LIEGEOIS, PARTICIPEZ A NOTRE GRAND JEU CONCOURS !

du 1^{er} mai au 18 septembre 2010

L'Echevinat de la Propreté publique organise en collaboration avec Royal Canin un grand jeu concours. Lisez attentivement la brochure : en étant attentifs, vous y trouverez facilement les réponses aux 5 questions suivantes :

1 Quel est le montant maximum de l'amende administrative encourue en cas d'abandon de déjections canines sur la voie publique ?

- a) 25 € (50 € en cas de récidive)
- b) 75 € (150 € en cas de récidive)
- c) 125 € (250 € en cas de récidive)

2 Quel est l'intérêt principal de choisir un aliment hautement digestible pour votre chien ?

- a) il permet de réduire de près de 2/3 le volume de ses déjections
- b) il augmente la résistance à l'effort
- c) il a meilleur goût

3 Quel est le nom du parasite fréquemment présent dans les déjections canines ?

- a) Taxacoro canis
- b) Texacora canis
- c) Toxocara canis

4 A quel âge doit-on vermifuger un chiot pour la première fois ?

- a) 2 semaines
- b) 1 mois
- c) 3 mois

5 Sur quelle problématique se penche le programme « Le chien bleu » ?

- a) les déjections canines
- b) les morsures canines
- c) les parasites (puces, tiques, vers,...)

QUESTION SUBSIDIAIRE :

combien de bulletins de participation seront rentrés et validés entre le 1er mai et le 18 septembre 2010 ?

A la clé de ce grand jeu concours, de nombreux prix offerts par Royal Canin :

1^{er} prix : 1 an d'alimentation gratuite pour votre chien

2^{ème} prix : 6 mois d'alimentation gratuite pour votre chien

3^{ème} prix : Encyclopédie Royal Canin du chien

4^{ème} prix : Encyclopédie Royal Canin des chiens de race belge

5^{ème} au 10^{ème} prix : le Guide Royal Canin du chien

11^{ème} au 50^{ème} prix : un sac à dos trekking

Remise officielle des prix le lundi 4 octobre 2010 à 18h30 à la Halle aux Viandes, rue de la Boucherie à Liège, à l'occasion de la clôture de la campagne et de la Journée mondiale de l'Animal.

Comment participer ? Rendez-vous à la fin de la brochure.

Bonne lecture...et bonne chance !

Une incivilité qui peut coûter cher

Extrait du Règlement Communal



Le règlement communal de police du 29 juin 2009 relatif à la propreté sur la voie publique et aux petites incivilités urbaines qui y portent atteinte interdit formellement de souiller la voie publique :

Article 30 :

« Il est interdit de souiller de quelque manière que ce soit, de son fait ou du fait des personnes mineures de moins de 16 ans, animaux ou choses dont on a la garde ou la maîtrise, tout endroit de la voie publique.

Il est en outre interdit de laisser les animaux que l'on a sous sa garde déposer leurs excréments sur l'espace public ou sur tout terrain dont le maître de l'animal n'est pas le propriétaire, à l'exception des avaloirs et des canisites prévus à cet effet. Dans l'hypothèse où cette obligation ne peut être respectée pour des raisons indépendantes du gardien de l'animal, ce dernier sera tenu de ramasser les déjections à l'aide du matériel nécessaire visé à l'alinéa suivant et de le déverser dans un avaloir ou dans une corbeille publique.

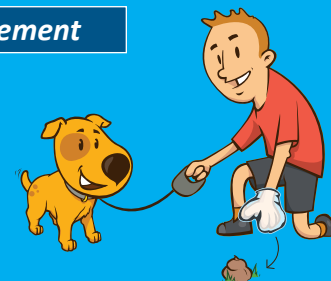
Toute personne accompagnant l'animal sur la voie publique doit être munie du matériel nécessaire au ramassage des déjections. Ce matériel doit pouvoir être présenté à la première demande des fonctionnaires de police compétents et des agents communaux mandatés par le Collège ».

Les incivilités que constituent les infractions à cet article du Règlement communal sont **passibles d'une amende administrative d'un montant maximum de 125 €**. Celle-ci peut être portée à un montant **maximum de 250 € en cas de récidive**.

Un petit sac pour ses crottes, un grand pas vers une Ville plus propre !
Pensez-y...



Police de l'Environnement



La Police locale de Liège est très attentive à toutes les infractions liées au bien-être des Liégeois et Liégeoises. Ces actes font l'objet d'une priorité dans notre Plan zonal de Sécurité.

C'est pourquoi de nombreuses patrouilles sillonnent l'ensemble du territoire communal dans le but de sanctionner les propriétaires de chiens en défaut de matériel de ramassage de déjections adéquat ou qui s'abstiennent de les ramasser.

(Voir Règlement communal de Police du 29 juin 2009 relatif à la propreté sur la voie publique et aux petites incivilités urbaines qui y portent atteinte)

A force de contrôles répétés en des endroits spécifiques, la Police locale de Liège constate que ces infractions sont en nette diminution, comme en attestent les chiffres suivants :

2007	224 infractions relevées
2008	132 infractions relevées
2009	92 infractions relevées

Les promeneurs eux-mêmes participent également à la prévention de ces nuisances peu sympathiques en interpellant les propriétaires négligents.

Mais comme le phénomène n'est pas éradiqué, la Police locale de Liège poursuit ses actions à l'encontre des maîtres peu soucieux de leur environnement.

Les infractions communales font l'objet de la rédaction d'un dossier « amende administrative communale », cette dernière pouvant s'élever à 125 € (250€ en cas de récidive).

La Police locale de Liège aime les compagnons à quatre pattes. Elle possède d'ailleurs une brigade canine composée d'une vingtaine de chiens. Afin de montrer l'exemple, le maintien de la propreté des trottoirs fait partie de leur dressage quotidien.



Police de Liège





Une attention particulière à certains endroits de la Ville

De début mai à septembre 2010, des panneaux inédits à l'effigie de la mascotte de la campagne seront plantés dans de nombreux parcs et plaines de jeux de la Ville.

Objectif :
rappeler aux propriétaires l'obligation de ramasser les déjections de leur chien.



RESPECTER la PROPRETÉ, ça CHANGE la VILLE !



stanysgraphix - Éditeur responsable - A. Schroyen - 86, Feronstrée - 4000 Liège - tél. 04.221.88.97

Une initiative de l'Échevin de la Propreté Publique
www.liege.be/proprete



Pour une Ville de près de 200.000 habitants, conserver des rues propres et agréables et offrir un service de qualité toujours plus performant est un défi de taille, dont le coût s'élève chaque année à environ 30 millions d'€ !

Une priorité mise en œuvre par 15 mesures concrètes :

1. Réorganisation complète du Service de la Propreté publique
2. Investissement considérable en matériel, notamment électrique
3. Réorganisation complète des collectes et adoption d'un nouveau marché avec une firme privée
4. Organisation de l'accès aux 3 recyparcs de la Ville
5. Acquisition du recyparc mobile, en collaboration avec Intradel, et organisation de son passage dans les quartiers liégeois
6. Acquisition du retriycle et utilisation de cet outil de sensibilisation au tri lors de diverses manifestations
7. Mise à disposition de bulles à verres – dont certaines enterrées – pour permettre un tri par couleur
8. Redynamisation de l' « Accueil Liège Propreté » (04/222.44.22), pour répondre à vos questions
9. Organisation de la semaine annuelle de la propreté publique et de l'éco-consommation
10. Organisation de formations au compostage
11. Organisation de séances de sensibilisation à la gestion et au tri des déchets dans les écoles
12. Organisation d'opérations pluridisciplinaires en matière de propreté publique dans certains quartiers
13. Mise sur pied d'un appel à projets annuel en matière de lutte contre la malpropreté
14. Création d'une brigade « anti-tags »
15. Développement d'une communication de qualité

Résultats de toutes ces mesures : **une diminution impressionnante des déchets** (272 kg de déchets produits par Liégeois en 2005 pour 213 kg en 2009 !) et **une Ville objectivement plus propre**, classée en 4^{ème} catégorie – ville propre -, sur une échelle allant de 1 (très sale) à 5 (très propre), par l'enquête indépendante commanditée par la Région Wallonne en 2009.



La Propreté à Liège

DES QUESTIONS ? Surfez sur www.liege.be/proprete

« Accueil Liège Propreté » :

Quai de la Batte 10 - 4000 Liège

☎ 04/222.44.22

Lu, Ma, Me de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Je de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h

Ve de 8h30 à 12h30

@ liege.proprete@liege.be

Echevinat de la Propreté publique de la Ville de Liège

✉ Féronstrée 86 - 4000 Liège

☎ 04/221.88.91 (Lu - Je de 8h30 à 17h30 et Ve de 8h30 à 12h30)

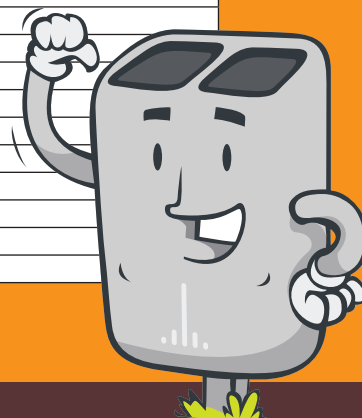


Relevé des canisites et distributeurs de sachets

A Liège, les chiens disposent aussi de toilettes publiques ! Des distributeurs de sachets pour emballer leurs déjections et les jeter ensuite dans une corbeille publique sont également à votre disposition en divers endroits de la Ville. Pensez-y !

Situation des canisites
Bressoux - Quai du Roi-Albert (2)
Bressoux - Rue Sous-l'Eau (1)
Grivegnée - Parc des Oblats (1)
Grivegnée - Rue Dessus l'Eglise (place de la Liberté) (1)
Laveu - Rue des Eburons (2)
Outremeuse - Place de l'Yser (1)
Outremeuse - Place du Congrès (1)
Outremeuse - Quai des Tanneurs (1)
Outremeuse - Quai Van Beneden (1)
Saint-Laurent - Jardin Wiket (1)
Saint-Léonard - Esplanade Saint-Léonard (Potay) (1)
Saint-Léonard - Place Vieille-Montagne (1)
Ste-Walburge - Rue de Campine (haut Parc de la Paix) (1)
Ste-Walburge - Rue Fond Pirette (bas Parc de la Paix) (1)

Situation des distributeurs de sacs pour déjections canines
Angleur - Mairie de Quartier (1)
Bressoux - Antenne administrative (1)
Bressoux - Rue Sous-l'Eau (2)
Centre - Cité administrative (2)
Centre - Parc de la Boverie (1)
Centre - Boulevard Piercot (1)
Chênée - Allée D'Hondt (1)
Chênée - Antenne administrative (1)
Cointe - Plaine de Cointe (1)
Grivegnée - Avenue de Péville (1)
Jupille - Antenne administrative (1)
Longdoz - Quai Marcellis (2)
Outremeuse - Parvis des Ecoliers (1)
Rocourt - Mairie de Quartier (1)
Saint-Léonard - Place Vieille-Montagne (1)
Sclessin - Antenne administrative (1)
Thier-à-Liège - Mairie de Quartier (1)
Thier-à-Liège - Parc de la Citadelle (1)
Vennes - Rue de Londres (1)



* Nombre de canisites et de distributeurs : (1) - (2)

BAC à SABLE ou BAC à CROTTES ?

À VOUS DE CHOISIR !



Edeur responsable : A. Schroyen - 86, Féronstrée - 4000 Liège - tél. : 04.221.88.97

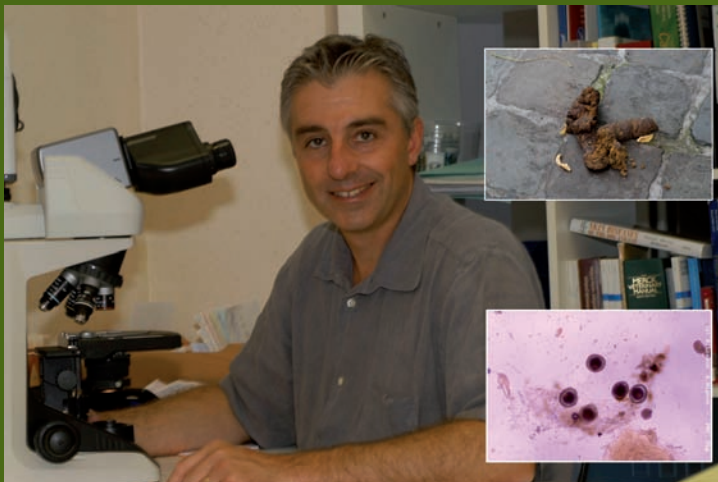
Une initiative de l'Échevin de la Propreté Publique
www.liege.be/proprete



Le *Toxocara canis*, ennemi de votre chien

Les selles de votre chien peuvent contenir un parasite, *Toxocara canis*, dangereux tant pour les autres chiens que pour l'Homme....

Dr Bernard Mignon, vétérinaire spécialiste et enseignant-chercheur à l'Université de Liège



Les faits

Lors d'une étude récente menée à l'Université, nous avons démontré **qu'une déjection canine sur vingt laissée sur les trottoirs de Liège contient des œufs de *Toxocara canis***, un parasite qui infecte le chien mais qui peut aussi induire des maladies chez l'Homme. Ces œufs sont microscopiques (cf. photo) et ne sont donc pas visibles à l'œil nu dans les selles...



Toxocara canis et le chien

Ce parasite est un ver rond de quelques centimètres de long. Il n'est pas visible dans les déjections car il vit et se reproduit dans l'intestin de votre chien. Il peut passer inaperçu chez votre animal ou provoquer de la diarrhée et parfois d'autres troubles plus graves. Pour assurer leur descendance, les vers présents dans l'intestin pondent des œufs qui sont éliminés quand votre chien défèque. Un ver femelle pond plusieurs milliers d'œufs par jour. Ces œufs sont très collants et capables de rester infectieux pendant plusieurs années. **Il est donc impératif de ramasser les déjections...** Vos chiens se réinfectent en avalant des œufs présents dans l'environnement contaminé (pelouses, terre, trottoirs souillés...). Chaque œuf qui est ingéré libère dans le tube digestif de votre chien un petit ver qui va mûrir et grandir pour finalement devenir un ver adulte dans l'intestin. Le cycle est bouclé ! Toutefois, certains petits vers ne mûrissent pas si vite et restent cachés dans les muscles de la chienne puis infectent les chiots dans l'utérus, avant même qu'ils ne naissent... **Il est donc nécessaire de vermifuger vos animaux très vite après la naissance et ensuite très régulièrement.**

Et l'Homme ?

L'Homme peut aussi ingérer accidentellement des œufs de *Toxocara canis* à partir d'un environnement contaminé. Le ver ne devient alors jamais adulte, mais les stades immatures peuvent occasionner divers troubles oculaires, cutanés ou internes parfois graves. **Une raison de plus de vermifuger vos chiens et d'avoir une bonne hygiène !**

Pour télécharger l'étude scientifique : <http://hdl.handle.net/2268/27544>

Pour en savoir plus sur l'auteur vétérinaire : <http://www.bernardmignon.be>



Ramasser les crottes de son chien et le vermifuger vont de pair !

Les crottes sur les trottoirs, ce n'est pas seulement sale et non hygiénique..., ces crottes représentent aussi un risque pour la santé car des œufs de vers peuvent s'y trouver. Même si votre chien ne présente aucun symptôme, il peut être infesté par des vers et excréter les œufs de ces vers dans ses matières fécales. En effet, les vers ne deviennent visibles que lorsque l'animal est déjà gravement atteint !

Au contact d'une déjection contaminée, d'autres chiens ou même des personnes peuvent s'infester...et cela peut être dommageable pour l'animal comme pour l'Homme !

C'est pour cela que le ramassage des déjections de votre chien à l'aide d'un petit sachet adapté ne représente pas seulement un acte civique mais aussi une action sanitaire.

En plus de ces précautions hygiéniques, il est aussi très important de vermifuger

régulièrement votre animal de compagnie par exemple avec Drontal.

Les chiens doivent être vermifugés selon un schéma qui est maintenant officiellement recommandé.

Pourquoi vermifuger au minimum 4 fois par an ?

- L'environnement reste contaminé
- Certains vers ont un hôte intermédiaire (puces, rongeurs,...) qui ne disparaît pas avec la vermifugation
- Certains animaux constituent un réservoir pour les vers (renards, animaux non traités)
- Votre chien peut se réinfester le jour après le traitement

En savoir plus?

Visitez le site www.companion.bayer.be

Schéma de vermifugation pour les chiens conseillé par l'organisation indépendante de l'ESCCAP* (European scientific counsel companion animal parasites)

Age	Vermifuger
2 semaines	1ère fois
4 semaines	2ème fois
6 semaines	3ème fois
8 semaines	4ème fois
Jusqu'à l'âge de 6 mois	Une fois par mois
Plus de 6 mois	Minimum 4 fois par an
Chiennes allaitantes	En même temps que les chiots

Drontal® Dog flavour · Drontal® Large Dog. Indications: Traitement des infestations mixtes de nématodes et cestodes chez le chien comme: ascarides (*Toxocara canis*, *Toxascaris leonina*), cestodes (*Echinococcus granulosus*, *Echinococcus multilocularis*, *Dipylidium caninum*, *Taenia* spp., *Multiceps multiceps*, *Mesocestoides* spp.), ankylostomes (*Uncinaria stenocephala*, *Ancylostoma caninum*) et trichocéphales (*Trichuris vulpis*).

Drontal® Pup. Indications: Vermifuge à usage chez les chiots et les jeunes chiens. Traitement des infestations par les nématodes suivants: ascarides (*Toxocara canis*, *Toxascaris leonina*), ankylostomes (*Uncinaria stenocephala*, *Ancylostoma caninum*), trichocéphales (*Trichuris vulpis*).

Drontal® Cat. Indications: Pour le traitement d'infestations mixtes de nématodes et cestodes chez les chats, tels que: Ascarides adultes (*Toxocara cati* (syn *mystax*), *Toxascaris leonina*), Ankylostomes adultes (*Ancylostoma tubaeforme*), Cestodes (*Echinococcus multilocularis*, *Dipylidium caninum*, *Hydatigera* (*Taenia*) *Taeniaeformis*). Comme les infestations par cestodes n'apparaissent pas avant la troisième semaine de vie du chat, le traitement avec le Drontal® Cat n'est pas indiqué jusqu'à cet âge.

www.companion.bayer.be

Drontal®
Vermifuger à spectre large sur mesure.
Efficacité 98.5%

Bayer HealthCare
Animal Health

ÇA porte BONHEUR ? Que NENNI !



Editeur responsable : A. Schroyen - 86, Feronstée - 4000 Liège - tél.: 04.221.88.97

starygraphix

Une initiative de l'Échevin de la Propreté Publique
www.liege.be/proprete



ABIEC·BVIRH
www.abiec-bvirh.be



Bayer HealthCare
Animal Health



ÇA porte BONHEUR ? Que NENNI !

Contrairement à cette croyance répandue, marcher dans une crotte de chien est tout sauf synonyme de chance !

Outre les questions d'hygiène et de santé publique déjà évoquées, les risques de chute, notamment pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, sont bien réels. « Marcher dedans » peut donc laisser des traces, dans tous les sens du terme.

En outre, des incivilités de ce type (au même titre que les tags ou encore les dépôts clandestins d'immondices) sont susceptibles de générer, à des degrés divers, un sentiment d'insécurité au sein de la population.

Le projet de Ville pour Liège et ses habitants 2007-2015 fait ainsi une priorité de la lutte contre les incivilités et les causes de troubles, notamment au travers de campagnes de communication visant à diminuer la présence de déjections canines en sensibilisant les propriétaires de chien au respect de la propreté de la voie publique. Le Plan Zonal de Sécurité de la Police locale de Liège a par ailleurs également érigé en priorité les atteintes liées à l'environnement, dont les déjections canines.

Les autorités ont donc bien compris l'importance de réduire le sentiment d'insécurité en améliorant la propreté.

ET VOUS ? Chacun, à son niveau, a sa part de responsabilité à assumer...

Une Ville plus SURE, c'est d'abord une Ville plus PROPRE !



Bien plus qu'une boule de poils, un chien est avant tout un être vivant.

Acquérir un chien est une décision importante, qui nécessite mûre réflexion. Elle implique en effet toute une série d'obligations et de contraintes - en matière de soins et d'éducation notamment - dont il vaut mieux avoir conscience au préalable.

L'Association belge d'identification et d'enregistrement canins (ABIEC)

Léonard Monami - Président de L'ABIEC

Depuis le 1er septembre 1998, l'identification et l'enregistrement des chiens sont obligatoires en Belgique. Créée en 1997, l'ABIEC est l'association de service public chargée par les autorités fédérales de la gestion de cette banque de données.

Depuis le 01 juin 2004, tout chien né après cette date doit posséder un passeport européen. Ce document officiel doit toujours accompagner tout chien lorsqu'il voyage hors Belgique (même ceux nés avant le 01 juin 2004). Il en va de même pour les chats et les furets.

Attention ! Si vous voyagez à l'étranger avec votre animal et que vous ne possédez pas son passeport, votre compagnon peut être saisi et euthanasié pour éviter la propagation de certaines maladies dont la rage.

Si vous achetez un chien, exigez son passeport européen. Si ce document ne vous est pas remis au moment de la vente, méfiance : il est fort probable que l'animal ait fait l'objet d'un trafic illicite.

Par ailleurs, l'identification est capitale en cas de perte ou de vol de votre compagnon canin. Plus de 99% des chiens perdus et munis d'un « microchip » retrouvent en effet leur maître. Si votre ami à quatre pattes n'est ni identifié, ni enregistré, vous avez par contre moins de 1% de chance de le retrouver.

Actuellement, environ 1.500.000 chiens sont enregistrés dans la banque de données de l'ABIEC, dont 23.827 sur le territoire de la Ville de Liège.

En cas de perte, de vol, ou si vous trouvez un chien perdu, contactez l'ABIEC 24 H/24 et 7j/7
Tel : 070/222.445 - Fax : 070/222.446
Mail : info@abiec-bvirh.be

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site Internet : www.abiec-bvirh.be

Le service Inspection Bien-être animal et CITES du SPF Santé publique

La mission principale de ce Service fédéral, composé d'inspecteurs vétérinaires, est de contrôler si la loi relative à la protection et au bien-être des animaux est bien respectée.

Cette loi du 14 août 1986 définit les obligations à respecter envers les animaux :

« Toute personne qui détient un animal, qui en prend soin ou doit en prendre soin, doit prendre les mesures nécessaires afin de procurer à l'animal une alimentation, des soins et un logement qui conviennent à sa nature, à ses besoins physiologiques et éthologiques, à son état de santé et à son degré de développement, d'adaptation ou de domestication. Aucune personne qui détient un animal, en prend soin, ou doit en prendre soin, ne peut entraver sa liberté de mouvement au point de l'exposer à des douleurs, des souffrances ou des lésions évitables ».

Ce Service travaille notamment sur base de plaintes qui lui sont transmises. Il contrôle tant des établissements (commerces d'animaux, élevages de chiens et de chats, jardins zoologiques, laboratoires, refuges, pensions et les cirques) que des particuliers. Les différents établissements qui doivent obtenir un agrément pour exercer leurs activités sont également contrôlés au préalable afin de déterminer s'ils remplissent les exigences requises en matière de bien-être animal. Des contrôles de suivi de ces établissements ont aussi lieu par la suite.

En 2009, près de 1400 dossiers concernant le bien-être animal ont été encodés en Wallonie.

Pour toute information, plainte ou question :

Service Inspection Bien-être animal et CITES
Place des Célestines 25 - 4e étage
5000 NAMUR
Tél. 02/ 524 72 34
Fax 02/ 524 72 30
bea.inspection@health.fgov.be

Consultez également le site www.health.fgov.be / Animaux et végétaux, pour plus d'informations sur le bien-être animal et les espèces protégées. Vous pourrez également y télécharger les différentes publications éditées par le Service.



Le Vétérinaire, un véritable partenaire !

Dr Marcel Renard

Président de l'Union Professionnelle Vétérinaire

De plus en plus d'animaux de compagnie à poils, à plumes et à écailles vivent à nos côtés dans nos habitations.

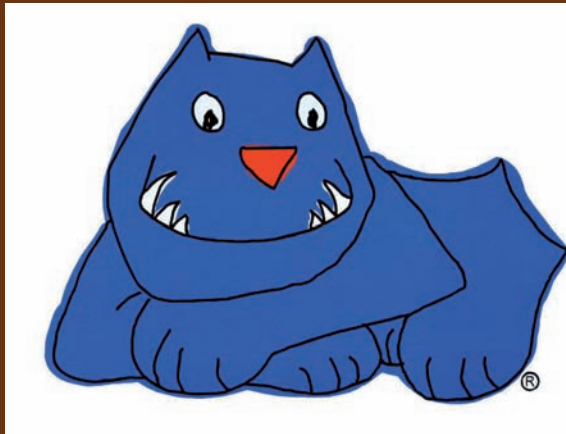
Les avantages qu'un animal domestique apporte ne sont plus à démontrer. Le soutien moral, le bienfait médical, l'aide à l'évolution psychologique de l'enfant ont été prouvés par de nombreuses études.

Le vétérinaire est le partenaire indispensable dans cette relation homme-animal. A chaque consultation, il s'efforce de vous apporter des réponses aux nombreuses questions que vous vous posez à propos de votre animal de compagnie. Pour que cette relation affective entre vous et votre animal de compagnie soit harmonieuse et durable, il vous apprend à mieux connaître et mieux comprendre votre compagnon à quatre pattes.

La médecine vétérinaire évolue rapidement et constamment. De nouvelles techniques (échographie, scanner, chimiothérapie, orthopédie,...) et de nouvelles spécialisations (troubles du comportement, cardiologie, ostéopathie,...) se développent tous les jours.

L'Union Professionnelle Vétérinaire (UPV) regroupe les praticiens de toutes ces spécificités. Elle coordonne leur action, et elle participe à l'information du citoyen, propriétaire ou non d'un animal de compagnie. (www.upv.be).

Le Chien bleu



Depuis de nombreuses années, l'Union Professionnelle Vétérinaire s'est investie dans la sécurité publique et notamment dans la prévention des morsures canines. Avec le soutien de la Communauté Française, elle se lance dans une nouvelle initiative qui vise plus particulièrement la protection des enfants de 3 à 6 ans qui demeurent statistiquement les plus fréquentes victimes de morsures et ce, bien souvent, par le chien de la maison ou un chien connu. Cette action consiste en la diffusion d'un CDrom interactif à destination de ces enfants en bas âge, de leurs parents et de leurs enseignants. Le but de cet outil pédagogique est d'inculquer par le jeu les gestes appropriés dans diverses situations quotidiennes (comment le petit peut approcher un chien qui mange, qui dort, qui joue, ...).

Renseignez-vous auprès de votre vétérinaire, il vous donnera les renseignements sur le chien bleu !

Site : www.lechienbleu.be
Mail : lechienbleu@upv.be



La digestibilité des aliments... La différence en terme d'environnement !

Dr Bénédicte Flament – Responsable Communication et Formations Royal Canin BELUX

Le choix de l'alimentation est un facteur non négligeable d'influence sur la problématique des déjections canines.

Depuis maintenant plus de 40 ans, le **Centre de Recherche et Développement de Royal Canin** se penche sur la digestibilité des aliments... L'observation de la qualité des matières fécales et de leur poids restent au centre des tests de digestibilité (capacité de l'aliment à être assimilé par l'organisme) réalisés dans ses chenils.

Basiquement, le constat est simple : si un chien produit beaucoup de selles, c'est qu'il a mal assimilé ce qu'il a mangé.

Ainsi, offrir à votre chien un aliment de haute qualité dont la digestibilité est optimale (Nutrition Santé) par rapport à un aliment économique permet de réduire de près de 2/3 le volume de ses déjections.

Les besoins des chiens sont extrêmement variables, en fonction de leur race, leur âge, leur taille, leur sexe, ou encore leur mode de vie. Quand on sait qu'une formulation équilibrée (une part respective de protéines, matières grasses, minéraux et fibres bien étudiée) influence également la digestibilité d'un aliment, on comprend d'autant plus l'importance d'offrir à son animal une alimentation adaptée à ses besoins spécifiques.

Envie d'en savoir plus ? Rendez-vous sur www.royalcanin.be et retrouvez une foule de vidéos conseils sur www.royalcanintv.be !



LIEGEOIS,*
PARTICIPEZ !

● GRAND JEU CONCOURS ! ●

du 1^{er} mai au 18 septembre 2010

Vous avez trouvé la réponse aux 5 questions posées en page 4 ? Bravo ! Peut-être ferez-vous partie des gagnants de notre grand jeu concours !

COMMENT PARTICIPER ?

Rendez-vous sur le site www.macommunepropre.be, répondez à ces questions en ligne et imprimez un voucher à venir échanger, dûment complété, contre un colis cadeau à l'Echevinat de la Propreté publique.

Pas d'accès à Internet ? Pas de problème ! Cochez vos réponses sur le bulletin de participation ci-dessous et venez ensuite le déposer, dûment complété, à l'Echevinat de la Propreté publique, Féronstrée 86 (5^{ème} étage, bureau 504) - 4000 Liège - 04/221.88.91.

Quelle que soit la méthode, vous serez d'office récompensés de votre participation en vous voyant remettre à l'Echevinat de la Propreté publique un distributeur de sachets pour déjections canines à fixer à la laisse de votre chien, ainsi que le Guide Royal Canin des Nutriments (voir verso).



NOM et PRÉNOM :

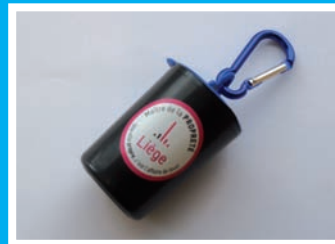
ADRESSE (rue, n° et CP) :

TEL :

E-MAIL :

Cochez vos réponses :

- | | | | | | |
|------|--------------------------|---|--------------------------|---|--------------------------|
| 1) a | <input type="checkbox"/> | b | <input type="checkbox"/> | c | <input type="checkbox"/> |
| 2) a | <input type="checkbox"/> | b | <input type="checkbox"/> | c | <input type="checkbox"/> |
| 3) a | <input type="checkbox"/> | b | <input type="checkbox"/> | c | <input type="checkbox"/> |
| 4) a | <input type="checkbox"/> | b | <input type="checkbox"/> | c | <input type="checkbox"/> |
| 5) a | <input type="checkbox"/> | b | <input type="checkbox"/> | c | <input type="checkbox"/> |



Question subsidiaire : combien de bulletins de participation seront rentrés et validés entre le 1^{er} mai et le 18 septembre 2010 ?

*Personnes domiciliées à 4000 - 4020 - 4030 - 4031 - 4032

3

Collection Aniwa Pratiques

Pr Dominique Grandjean

Tout savoir sur le rôle des **Nutriments** pour la santé des **Chiens et Chats**



Illustrations : Diffomédia/Elise Langellier, Vincent Jacques, Eric Josié, Lucie Sauget